



Au-delà de l'argent et de l'emploi. Stratégies d'intervention quant à la migration des jeunes non-métropolitains

Patrice LeBlanc

Volume 10, numéro 1-2, 2004

Jeunes et intervention sociale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/011842ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/011842ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire

ISSN

1203-4576 (imprimé)

1712-8498 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

LeBlanc, P. (2004). Au-delà de l'argent et de l'emploi. Stratégies d'intervention quant à la migration des jeunes non-métropolitains. *Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, 10(1-2), 63–84.
<https://doi.org/10.7202/011842ar>

Résumé de l'article

Cet article examine différentes interventions pour agir positivement sur le phénomène de la migration des jeunes, interventions proposées par le Partenariat rural canadien, le Conseil permanent de la jeunesse et la stratégie Migration du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Après avoir fait ressortir les forces et les faiblesses de ces interventions, l'auteur propose une grille tridimensionnelle organisée autour des lieux, des temps et des âges de la migration permettant de mieux cibler les actions à entreprendre. Plutôt que de simplement créer de l'emploi pour les jeunes et de leur donner des conditions fiscales avantageuses pour s'établir en dehors des grands centres urbains, il est proposé de travailler sur le développement d'un sentiment d'appartenance, sur le maintien d'un lien avec les jeunes migrants, sur leur insertion professionnelle et résidentielle dans leur milieu d'origine ainsi que sur leur intégration sociale.

Au-delà de l'argent et de l'emploi. Stratégies d'intervention quant à la migration des jeunes non- métropolitains

Patrice LeBlanc

*Professeur, Département des sciences du développement humain et social
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue*

*« Doit-on simplement
se résoudre à voir
s'éteindre des
dizaines de villages
canadiens ? »*

Au Canada, comme dans bien d'autres pays industrialisés, la question de la démographie des villes et villages éloignés des grands centres urbains préoccupe de nombreuses personnes. Les taux de natalité y sont bas, les départs, ceux des jeunes surtout, vers les grandes villes et leurs banlieues sont élevés, les nouveaux arrivants se font souvent rares, le tout provoquant un vieillissement important de la population. En regard de cette situation, que peut-on faire? Doit-on simplement se résoudre à voir s'éteindre des dizaines de villages canadiens? Peut-on renverser la vapeur ou, à tout le moins, freiner cette tendance qui semble inexorable?

Une des causes de ce déclin démographique est ce que d'aucuns appellent l'exode des jeunes, ce que nous préférons appeler la migration des jeunes. Cet article se propose d'examiner différentes interventions proposées afin de lutter contre ce phénomène puis de proposer à son tour une grille tridimensionnelle organisée autour des lieux, des temps et des âges de la migration, grille permettant de mieux cibler les actions à entreprendre. Plutôt que de simplement créer de l'emploi pour les jeunes et de leur fournir des conditions fiscales avantageuses pour s'établir

en dehors des grands centres urbains, on verra qu'il faut au contraire travailler tant sur le développement d'un sentiment d'appartenance, sur le maintien d'un lien avec les jeunes migrants, sur leur insertion professionnelle et résidentielle dans leur lieu d'origine que sur leur intégration sociale. Mais avant d'évaluer les propositions existantes et proposer une autre stratégie plus globale, il faut bien comprendre de quoi relève le phénomène de la migration des jeunes.

1. Le contexte de la migration des jeunes

Au Québec selon une étude réalisée par le Groupe de recherche sur la migration des jeunes (GRMJ)¹, c'est plus de 60 % des jeunes de 20 à 34 ans qui sont partis un jour ou l'autre de leur ville ou village d'origine (certains y sont cependant revenus). Ce phénomène peut s'expliquer par deux grands types de causes : la mobilité inscrite au centre des sociétés de la modernité avancée et le passage à la vie adulte caractéristique à la jeunesse.

1.1. Les sociétés de la modernité avancée : des sociétés mobiles

Les sociétés de la modernité avancée se caractérisent pour plusieurs auteurs (voir entre autres Beck 1992; Giddens 1994) par la mondialisation des échanges économiques, l'individualisation des modes de vie, le repli vers la sphère de l'intimité (couple, famille) ainsi que l'affaiblissement des appartenances traditionnelles (famille, classe sociale, région, *etc.*). À ces spécificités généralement reconnues, s'ajoute sans contredit la mobilité. Au Canada, entre 1996 et 2001, c'est 42 % de la population âgée de 5 ans et plus qui a déménagé. Si la plupart des déplacements se sont effectués sur de courtes distances dans la même ville, tout de même près de 16 % de la population canadienne a déménagé dans une ville différente de la même province ou d'une autre province. De plus, 3,5 % de la population canadienne de 5 ans ou plus déclarait vivre dans un autre pays avant 1996 (Statistique Canada 2002 : 5). Au premier trimestre de 2004, il s'est effectué 35,2 millions

de voyages intérieurs au Canada (Statistique Canada 2004a), tandis qu'en 2003, 5,1 millions de voyages ont été effectués à l'étranger (Statistique Canada 2004b). Enfin, selon le recensement du Canada de 2001, c'est 1 156 320 personnes qui voyagent quotidiennement plus de 30 kilomètres pour se rendre au travail (Statistique Canada 2004c).

Les Canadiens, à l'image des autres habitants des sociétés de la modernité avancée, sont donc particulièrement mobiles. Dans son ouvrage *L'homme nomade* (2003), Jacques Attali fait ressortir que le nomadisme est la condition première de l'homme. La sédentarité ne serait qu'« une brève parenthèse dans l'histoire humaine » (ibid : 13). À notre époque, le nomadisme reprendrait force de loi. C'est ainsi qu'il estime aujourd'hui à plus de cinq cents millions le nombre de nomades du travail ou de la politique. Il s'agit en fait de tous ces immigrés, réfugiés, expatriés, sans domicile fixe et migrants de toutes sortes que l'on croise dans nos sociétés. Dès lors s'instaurent, toujours selon Attali, deux classes de métiers et, dirions nous par le fait même, deux classes d'individus : les métiers sédentaires (ceux au plus près des consommateurs : santé, éducation, par exemple) et les métiers nomades (tous les autres qui peuvent se délocaliser, même l'agriculture).

Le sociologue John Urry (2004a et b) identifie quant à lui quatre types de « voyage » reliés à la vie dans la société en réseaux que décrit Castells (1998). Il s'agit en fait du voyage des *objets* qui se déplacent des producteurs aux consommateurs en passant par les vendeurs, des voyages par *l'imagination* réalisés par l'entremise de la télévision et de la radio, des voyages *virtuels* parfois en temps réel, que permet Internet et qui transcendent les distances tant géographiques que sociales et enfin les voyages *corporels* des personnes.

Les jeunes n'échappent pas, bien entendu, à cette mobilité forte dans nos sociétés. Peut-être même sont-ils de ceux qui sont les plus mobiles. En effet, comme les études du Groupe de recherche sur la migration des jeunes (GRMJ) (Gauthier et al. 2001) le démontrent, la grande majorité des jeunes Québécois de 20 à 34 ans ont déjà migré au moins une fois. Par ailleurs, dans une étude récente réalisée par le journal *La Presse* sur les 18-24 ans, on

apprend que les jeunes Québécois ont une forte propension au voyage et qu'en 2001, selon l'Organisation du tourisme, 20 % du nombre total d'arrivées dans les aéroports étaient le fait de jeunes (Gagnon 2004 : 12). Par ailleurs, lorsqu'on leur demande ce qu'ils feraient s'ils avaient 20 000 \$, 23 % disent qu'ils entreprendraient un voyage (*La Presse* 2004 : 3). Cette même étude révèle que les jeunes de 18-24 ans sont « résolument technos » : 89 % possèdent un ordinateur, 79 % un baladeur (MP3 ou autres) et 52 % un téléphone cellulaire (*La Presse* 2004 -2-3).

Les jeunes sont donc bien des enfants de leur siècle : ils sont mobiles comme l'est la société dans laquelle ils vivent. Mais cette mobilité importante des jeunes doit également être reliée à cette période particulière de leur vie qu'est la jeunesse.

1.2. La migration des jeunes et l'accèsion à la vie adulte

D'un point de vue sociologique, la jeunesse peut être comprise comme une période de transition entre l'adolescence et la vie adulte. Pour certains auteurs (Galland 1997), cette période s'allonge à notre époque notamment par la désynchronisation des seuils de passage à la vie adulte. Si auparavant, de façon linéaire, on terminait ses études, on s'insérait sur le marché du travail puis on quittait le milieu familial et on se mariait, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La période entre la fin des études et l'emploi stable s'allonge, parfois entremêlée avec des voyages à l'étranger ou de nouvelles périodes d'études. De la même façon, la phase de décohabitation de chez les parents ne se produit plus avec l'entrée sur le marché du travail ni avec le mariage ou la vie en couple. Elle se fait souvent plus tôt et parfois avec des retours au domicile familial. C'est donc dans cette perspective qu'il nous faut aussi analyser la migration des jeunes.

« Contrairement à une croyance populaire, ce n'est pas tellement le manque d'emplois qui explique ces départs, mais bien davantage une volonté de poursuivre des études supérieures. »

Les études du GRMJ mettent en lumière le fait que les jeunes quittent le foyer familial et leur milieu d'origine majoritairement avant la vingtaine. Contrairement à une croyance populaire, ce n'est pas tellement le manque d'emplois qui explique ces départs, mais bien davantage une volonté de poursuivre des études supérieures. En effet, plusieurs jeunes Québécois migrent une

première fois vers une autre ville au moment d'aller au CÉGEP. Cette première migration, souvent vers le pôle urbain de leur région, s'accompagne d'une seconde migration quelques années plus tard vers la grande ville (Montréal, Québec, Sherbrooke, Ottawa ou Gatineau), cette fois pour aller à l'université.

Ce motif de la migration s'enracine souvent dans une motivation plus profonde. En effet, lorsque interrogés sur les raisons de leur départ du lieu d'origine, nombreux sont les jeunes qui comme l'une des causes une volonté de « faire sa vie ». Ainsi, si le fait de poursuivre des études est une raison socialement acceptable puisque les études supérieures sont valorisées dans nos sociétés, les jeunes prennent souvent appui sur cette raison pour s'éloigner de leur milieu familial et commencer à voler de leurs propres ailes. En quittant le domicile familial, les jeunes expérimentent certains comportements caractéristiques de la vie adulte. Ils doivent, par exemple, apprendre à gérer un budget ou à s'occuper d'un logement.

Dans cette optique, on comprendra que la migration des jeunes doit être perçue, dans une certaine mesure, en tant que rite de passage vers la vie adulte. Pour le jeune, la migration est un moyen pour entreprendre une vie plus autonome et plus indépendante, tandis que pour l'entourage la migration devient un indicateur de la sortie de l'adolescence.

On comprend donc que la migration des jeunes est un processus des plus normaux dans nos sociétés de la modernité avancée. Elle est à la fois tributaire de la mobilité intrinsèque et des mécanismes de passage à la vie adulte de ces sociétés. C'est dans cette double perspective qu'il faut envisager les actions à entreprendre pour agir positivement sur la migration des jeunes. Voyons maintenant certaines solutions récemment proposées aux problèmes que posent ces migrations dans les territoires éloignés des grands centres urbains.

2. Quelques solutions déjà envisagées

La question de la migration des jeunes, plus souvent perçue sous l'angle de l'exode, a donné lieu à quelques études quant aux solutions que l'on pourrait mettre en place. Nous passerons ici en revue deux de ces études, l'une produite par le Partenariat rural canadien, l'autre par le Conseil permanent de la jeunesse du Québec afin d'en dégager notamment les particularités et les constantes. Nous présenterons aussi rapidement une stratégie développée au Saguenay-Lac-Saint-Jean, stratégie qui vise à contrer les tendances démographiques négatives que connaît la région depuis plusieurs années.

2.1. L'enquête du Partenariat rural canadien

En 2002, le Partenariat rural canadien a commandité avec d'autres agences gouvernementales et paragouvernementales une vaste enquête afin de connaître les raisons pour lesquelles les jeunes quittent les milieux ruraux et de proposer des solutions pour remédier à la situation (R.A. Malatest & Associates Ltd 2002). Plus de 2 100 jeunes ont été consultés sous différentes formes (sondage téléphonique, groupe de discussion, table de discussion, consultation locale de chef de file). De cette enquête découlent 24 « stratégies ou initiatives à mettre en œuvre pour aider les collectivités à retenir ou attirer les jeunes » (*ibid.* : 21), regroupées en 6 catégories.

La première catégorie de stratégies regroupe celles qui visent à « accroître les possibilités d'emploi ». En effet, l'enquête de R.A. Malatest & Associates Ltd fait ressortir quatre obstacles à l'emploi chez les jeunes ruraux. Il s'agit : 1) du peu d'emplois axés sur la carrière, 2) du peu d'emplois permanents et bien rémunérés, 3) de l'incapacité des collectivités à attirer de gros employeurs, 4) de la difficulté à obtenir du soutien (financier ou autre) et de la formation pour des activités de travail indépendant et d'entrepreneuriat. Cinq stratégies plus spécifiques ont alors été définies :

- « Amener les établissements d'enseignement et de formation à fournir un meilleur accès à la formation technique/professionnelle;

- Amener les employeurs locaux à fournir aux jeunes des emplois et un accès à des postes débouchant sur une carrière;
- Amener les conseils scolaires/collèges/organismes de développement économique local à accroître la sensibilisation au travail indépendant comme avenue possible de travail;
- Fournir des allocations ou des indemnités pour permettre aux jeunes ruraux de participer à des séances de formation ou de réseautage auxquelles ils ne pourraient peut-être pas participer autrement;
- Encourager les employeurs à offrir des possibilités d'emploi d'été pour aider à maintenir les liens entre la collectivité et les jeunes qui ont quitté pour faire des études postsecondaires. »
(*ibid.* : 26-27)

« Les auteurs de l'étude font en effet ressortir que les jeunes ruraux sont généralement moins instruits que les jeunes de milieu urbain, notamment parce qu'ils ont moins accès aux études postsecondaires, ... »

Les deuxièmes options stratégiques proposées visent à « faciliter l'accès à l'éducation et à la formation » (*ibid.* : 31). Les auteurs de l'étude font en effet ressortir que les jeunes ruraux sont généralement moins instruits que les jeunes de milieu urbain, notamment parce qu'ils ont moins accès aux études postsecondaires, ce qui les pousse à se déplacer vers les grands centres. Ces déplacements s'accompagnent de répercussions financières, sociales, culturelles et psychologiques. Aussi, six stratégies sont-elles proposées :

- « Fournir des options d'études postsecondaires aux jeunes ruraux;
- Sensibiliser les enseignants et les personnes influentes de la collectivité à l'importance de la technologie;
- Mettre des ordinateurs avec accès Internet à haute vitesse à la disposition des jeunes ruraux qui suivent des cours à distance;
- Amener les conseils scolaires/collèges/organismes de développement économique local à sensibiliser la population aux diverses options en matière d'enseignement à distance;
- Promouvoir l'inscription en groupe à des cours d'enseignement à distance pour faciliter l'apprentissage chez les jeunes ruraux;
- Fournir des subventions ou des prêts sans intérêt pour soutenir les jeunes ruraux qui s'inscrivent à des séances de formation en vue d'acquérir des compétences dont la collectivité rurale a besoin. » (*ibid.* : 31-32).

Le troisième axe stratégique développé dans l'étude du Partenariat rural canadien porte sur l'engagement communautaire. Plusieurs jeunes ont révélé aux enquêteurs qu'ils ne se sentent pas des participants actifs dans leur communauté, voire qu'ils estiment constituer un groupe marginalisé sans influence ni statut. C'est pourquoi les quatre stratégies suivantes sont proposées :

- « Encourager les administrations municipales à adopter une approche proactive pour l'inclusion de jeunes ruraux dans le processus de prise de décision;
- Encourager les collectivités rurales à mieux faire connaître au public les questions, les activités et stratégies visant les jeunes;
- Encourager les administrations municipales à faire des initiatives jeunesse des priorités des plans et des stratégies communautaires [sic];
- Encourager les administrations municipales/collectivités à collaborer à l'élaboration de stratégies invitant la participation des jeunes ruraux. » (*ibid.* 2002 : 35)

Donner des « avantages » fiscaux et financiers aux jeunes qui décident de rester en milieu rural ou de s'y installer constitue la quatrième option stratégique. Lors de l'enquête, plusieurs jeunes auraient en effet souligné que bien que le coût de la vie est souvent moins élevé dans les milieux ruraux, les possibilités de revenus sont elles aussi moins élevées. Dans cette perspective, trois actions sont proposées, liées aux programmes éducatifs, au logement et à l'imposition :

- « Amener les gouvernements fédéral et provinciaux à examiner la possibilité de rajuster les exigences de remboursement du Programme canadien de prêts étudiants pour les jeunes qui résident dans les régions rurales après leurs études;
- Encourager les administrations municipales à examiner la possibilité d'offrir une réduction de l'évaluation des impôts fonciers aux jeunes qui achètent une nouvelle maison;
- Amener tous les ordres de gouvernement à examiner les stratégies fiscales et financières possibles pouvant encourager les entreprises à s'installer dans les régions rurales et à y embaucher des jeunes. » (*ibid.* : 38)

« ...les jeunes des régions rurales estiment important de « sensibiliser davantage les gens aux débouchés dans les régions rurales et aux avantages que présente la vie en milieu rural »... »

L'enquête de Malatest & Associates Ltd révèle également que les jeunes des régions rurales estiment important de « sensibiliser davantage les gens aux débouchés dans les régions rurales et aux avantages que présente la vie en milieu rural » (p. 39). Cette sensibilisation devrait se faire tant auprès des jeunes des régions rurales qu'urbaines afin de combattre les stéréotypes négatifs à l'égard de la vie rurale. Quatre stratégies sont alors proposées :

- « Encourager les employeurs des collectivités rurales à établir des programmes « d'expérience de travail » [sic] pour encourager des chercheurs d'emploi à acquérir une expérience pratique et à se familiariser avec les possibilités d'emplois offertes dans les régions rurales. Cette activité pourrait également être partiellement financée par les bureaux locaux de développement économique des collectivités et/ou d'autres organismes;
- Encourager les entreprises locales à reconnaître l'importance des entreprises des jeunes et à établir des objectifs minimaux en ce qui a trait aux marchés accordés aux entreprises des jeunes (p. ex. adjudication de 5 % des marchés à des entreprises exploitées par des jeunes);
- Amener les districts scolaires et les employeurs locaux à travailler en étroite collaboration afin de fournir aux jeunes des expériences de travail dans les industries locales;
- Promouvoir les avantages de la vie rurale » (*ibid.* : 41)

La dernière option stratégique proposée par l'enquête du Partenariat rural canadien renvoie aux loisirs et aux activités sociales qui pourraient être plus nombreux en milieu rural qu'ils ne le sont actuellement, notamment au chapitre des arts et de la culture. Les jeunes rencontrés dans le cadre de cette enquête ont également fait remarquer qu'il y avait peu d'infrastructures sociales et culturelles pour les jeunes de 15 à 19 ans et pour les célibataires de 20 à 29 ans. C'est ainsi que deux types d'actions ont été proposés afin de répondre à ces préoccupations :

- « Veiller à ce que les plans récréatifs de la collectivité répondent explicitement aux besoins des ses jeunes de 15 à 19 ans et de ses jeunes célibataires de 20 à 29 ans;

- Encourager les collectivités rurales à examiner la possibilité d'obtenir des fonds du gouvernement [...] afin de soutenir l'infrastructure et les activités sociales et culturelles au niveau local » (*ibid.* : 44)

Les stratégies proposées dans l'enquête du Partenariat rural canadien sont intéressantes, notamment en ce que celles découlent la plupart du temps des jeunes eux-mêmes. Elles s'organisent essentiellement autour de l'emploi, de l'éducation, des activités et infrastructures récréatives et sociales et de l'engagement communautaire. Elles visent les jeunes afin de les retenir dans leur milieu rural ou de les encourager à venir ou revenir y vivre. Ces mesures sont à mettre en place par les collectivités rurales, les employeurs et d'autres organismes de la communauté.

2.2. L'Avis du Conseil permanent de la jeunesse du Québec

Le Conseil permanent de la jeunesse a produit en 2003 un avis qu'il a soumis au Premier ministre du Québec, également ministre responsable des dossiers jeunesse, proposant des solutions aux problèmes démographiques des régions ressources du Québec. Intitulé *Pour donner un coup de jeunesse aux régions!*, cet avis a été élaboré par un groupe de travail composé de huit jeunes impliqués dans différents organismes jeunesse québécois (Fédération étudiante collégiale du Québec, Fédération étudiante universitaire du Québec, Réseau des carrefours jeunesse-emploi, Conseil permanent de la jeunesse, Place aux jeunes du Québec, Forum jeunesse de 2 régions du Québec). Des représentants du ministère du Développement économique et régional, du ministère de l'Éducation et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec ont appuyé dans ses tâches le groupe de travail qui s'était fixé pour objectif de proposer des mesures pouvant « renverser la tendance démographique afin de rétablir les flux migratoires » (Conseil permanent de la jeunesse 2003 : 8) en faveur des régions ressources du Québec. En effet, le groupe de travail constatait que « la situation démographique des régions ressources est alarmante et plusieurs personnes s'inquiètent de la détérioration de certaines d'entre elles » (*ibid.* : 2).

« ...en plus d'identifier des actions visant spécifiquement le retour, l'attraction et la rétention des jeunes, le groupe de travail a également réfléchi à des mesures relatives à la natalité et à l'immigration. »

Le groupe de travail a identifié trois catégories de personnes qui devaient être visées par les mesures à développer : « les jeunes originaires des régions ressources intéressés à y retourner — le retour; les jeunes des centres urbains intéressés à aller s'établir en région ressources — l'attraction; et les jeunes déjà établis en région et qui choisiraient d'y rester — la rétention » (ibid. : 8). Cependant, en plus d'identifier des actions visant spécifiquement le retour, l'attraction et la rétention des jeunes, le groupe de travail a également réfléchi à des mesures relatives à la natalité et à l'immigration. C'est ainsi que les 23 mesures suivantes ont été discutées :

1. Détaxation des produits pour bébé
2. Levée de l'interdiction du travail hors campus pour les étudiants étrangers
3. Mesures fiscales pour attirer les immigrants en région
4. Modification des critères de sélection pour les immigrants
5. Instauration d'un système de vidéoconférence dans les régions du Québec
6. Remboursement de frais de déplacement pour entrevues en région
7. Levée de l'interdiction légale pour consentir des rabais sur les taxes de bienvenue
8. Assouplissement des règles relatives au logement
9. Paiement des intérêts sur une première hypothèque
10. Soutien au conjoint
11. Modification des normes géographiques dans les concours d'embauche de la fonction publique
12. Assouplissement des règles d'Emploi-Québec
13. Bonification des Fonds régionaux d'investissement jeunesse
14. Remboursement d'une partie de la dette d'études
15. Bonification de l'aide financière aux études
16. Bonification des Centres collégiaux de transfert technologique
17. Crédits d'impôt pour un emploi en région
18. Soutien à l'offre de stage dans les régions ressources
19. Crédit d'impôt pour employeurs embauchant des jeunes qui font un retour en région

20. Soutien aux entrepreneurs
21. Abolition des barrières syndicales nuisant au retour des jeunes
22. Campagne de publicité sur les régions
23. Soutien accru au transport interrégional

À la suite de l'étude de ces 23 propositions, le groupe de travail a fait sept recommandations pouvant avoir des effets sur la démographie des régions ressources. La première recommandation vise la « levée de toutes barrières administratives qui restreignent la mobilité interrégionale et le retour des jeunes en région » (*ibid.* : 15). Cette mesure regroupe en fait quatre des propositions analysées, soit les propositions 7, 11, 12 et 21. Le Groupe de travail estime en effet que plusieurs programmes gouvernementaux comportent des « irritants injustifiés au retour des jeunes en région » (*ibid.* : 15). La suppression de ces barrières permettrait aux organismes qui travaillent au retour des jeunes d'avoir des outils et incitatifs supplémentaires.

La deuxième recommandation propose de rembourser une partie de la dette d'études pour les jeunes décidant de venir s'établir dans une région ressource. Cela prendrait la forme d'un crédit d'impôt remboursable. La recommandation suivante vise à offrir un crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés et aux employeurs embauchant ces diplômés. Le groupe de travail recommande également d'instaurer un système de vidéoconférence dans les régions du Québec afin de permettre aux étudiants des grands centres de passer à distance des entrevues d'embauche et/ou de piloter à distance des projets d'affaires pendant qu'ils terminent leurs études. Une cinquième proposition suggère de mettre en place une campagne de publicité sur les régions du Québec. Cette campagne viserait les jeunes des grands centres et présenterait les avantages de vivre en région ainsi que le soutien qu'offre le gouvernement à l'établissement en région. La mise en place d'une politique de régionalisation de l'immigration constitue la sixième recommandation du groupe de travail. Une dernière recommandation propose de mettre en place un programme de support aux stages en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux. Cette mesure consisterait en un soutien financier

aux jeunes souhaitant faire un stage de formation hors de leur lieu d'études. L'idée ici est de permettre aux jeunes stagiaires de développer durant leurs études des réseaux de contacts qui faciliteraient leur insertion professionnelle et leur retour en région à la fin de celles-ci.

Les propositions présentées dans cet avis du Conseil permanent de la jeunesse du Québec sont assez variées. Bien qu'elles ne reprennent pas de façon explicite la terminologie des premières pages du document, elles visent le retour (surtout), l'attraction et, dans une moindre mesure, la rétention des jeunes dans les régions ressources du Québec.

2.1. La stratégie *Migraction* du Saguenay-Lac-Saint-Jean

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est dotée en 2003 d'une stratégie globale d'intervention visant un bilan migratoire positif des jeunes. Cette stratégie a été élaborée par huit organismes jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean et repose maintenant sur la collaboration de 12 organismes jeunesse. En juin 2004, on assistait à la signature d'une entente de 3,5 M \$ avec le gouvernement québécois et des partenaires de la région pour financer pendant trois ans cette stratégie organisée autour de trois principes directeurs et de cinq cibles d'intervention.

« ...la stratégie développée mise sur la valorisation « de la qualité de vie et de ce qu'offre la région auprès des plus jeunes qui un jour penseront peut-être à partir »...»

Le premier principe veut que la stratégie développée mise sur la valorisation « de la qualité de vie et de ce qu'offre la région auprès des plus jeunes qui un jour penseront peut-être à partir » (*Migraction* 2003). Le deuxième principe veut « mettre en place des mécanismes pour garder le contact lors du départ de certains jeunes » (*ibid.*) tandis que le troisième souhaite que la région se dote « d'avantages comparatifs et de politiques favorisant l'établissement des jeunes, pour positionner la région comme lieu attrayant pour les jeunes d'ici et d'ailleurs » (*ibid.*).

La première cible d'intervention de la stratégie vise à « favoriser une image positive commune de la région, de ses attraits et de ses jeunes » dans le but de renverser le discours négatif sur cette dernière et de mettre en valeur les réussites régionales. La deuxième cible veut « doter la région de politiques et de mesures

favorisant l'établissement des jeunes dans la région ». Il peut s'agir, par exemple, de mesures fiscales permettant aux jeunes qui vivent en région d'en tirer un avantage ou de politiques municipales favorisant l'établissement des jeunes familles. La troisième cible vise à « favoriser l'insertion socioprofessionnelle des nouveaux diplômés ». La quatrième cible veut « offrir à un plus grand nombre de jeunes la possibilité de vivre des expériences d'entrepreneuriat individuel, collectif ou coopératif ». Enfin, la cinquième cible d'intervention a pour objet de « favoriser l'implication et la participation sociale des jeunes dans le développement local et régional ».

Comme on le voit ici, la stratégie développée au Saguenay-Lac-Saint-Jean est plutôt globale, Axée sur des principes généraux et des cibles précises, elle forme, en ce sens, un tout plus cohérent que les initiatives proposées dans les deux documents précédents.

2.2. Des mesures somme toute un peu limitées

Que pouvons-nous retenir des différentes propositions visant une action positive sur le phénomène de la migration des jeunes? À travers les trois documents analysés, ce sont cinquante-deux propositions différentes qui ont été mises en lumière. Certaines suggèrent des mesures visant la rétention des jeunes dans leur milieu d'origine. D'autres ciblent directement le retour des jeunes. D'autres enfin visent à attirer dans les régions non métropolitaines ou dans les milieux ruraux de nouvelles personnes, issues de l'immigration internationale ou des centres urbains. Les domaines d'intervention sont également assez variés : emploi, formation/éducation, immigration, famille, engagement communautaire, loisirs, culture, *etc.*

Néanmoins, comme le démontre le tableau 1, l'analyse des cinquante-deux actions proposées révèle que la majorité renvoient soit à des mesures reliées de près ou de loin à l'augmentation du bassin d'emplois en milieu rural ou régional et de l'employabilité des jeunes qui y vivent, soit à diverses mesures fiscales ou financières. En fait, 64 % des mesures répertoriées ici sont en lien avec ces deux domaines d'intervention. Lorsque l'on pense à agir positivement sur la migration des jeunes, les idées qui viennent

le plus fréquemment à l'esprit sont donc la création d'emplois et l'aide financière ou fiscale aux jeunes décidant de vivre dans des milieux non métropolitains.

Tableau 1
Répartition des mesures quant à la migration des jeunes

	Mesures reliées à l'emploi	Mesures financières ou fiscales	Autres mesures variées	Nombre total de mesures
Partenariat rural canadien	7	6	11	24
Conseil permanent de la jeunesse	7	10	6	23
Migraction	2	1	2	5
Total (%)	16 (31 %)	17 (33 %)	19 (36 %)	52 (100 %)

« Certes, ces mesures ne sont en rien négligeables... elles ne nous semblent pas s'ancrer assez fortement dans une analyse de la migration des jeunes... »

Certes, ces mesures ne sont en rien négligeables. Elles peuvent avoir un impact réel sur la migration des jeunes et favoriser ainsi l'établissement de ceux-ci dans des milieux non métropolitains. Malheureusement, elles ne nous semblent pas s'ancrer assez fortement dans une analyse de la migration des jeunes comme processus à plusieurs étapes ni s'organiser en une stratégie globale qui replace la migration des jeunes dans un processus d'accession à la vie adulte comme nous l'avons expliqué précédemment. C'est ce que nous voudrions maintenant proposer.

3. Des stratégies multiples en fonction du continuum de migration

Trois dimensions nous semblent devoir être prises en compte lorsque l'on veut réfléchir à la question de la présence plus grande des jeunes dans les régions non métropolitaines en regard du phénomène de la migration. Il s'agit de ce que nous appelons les

temps de la migration, des lieux de la migration et l'âge des jeunes migrants. En effet, il faut bien prendre conscience que les jeunes ne sont pas tous au même point quant à leur parcours migratoire.

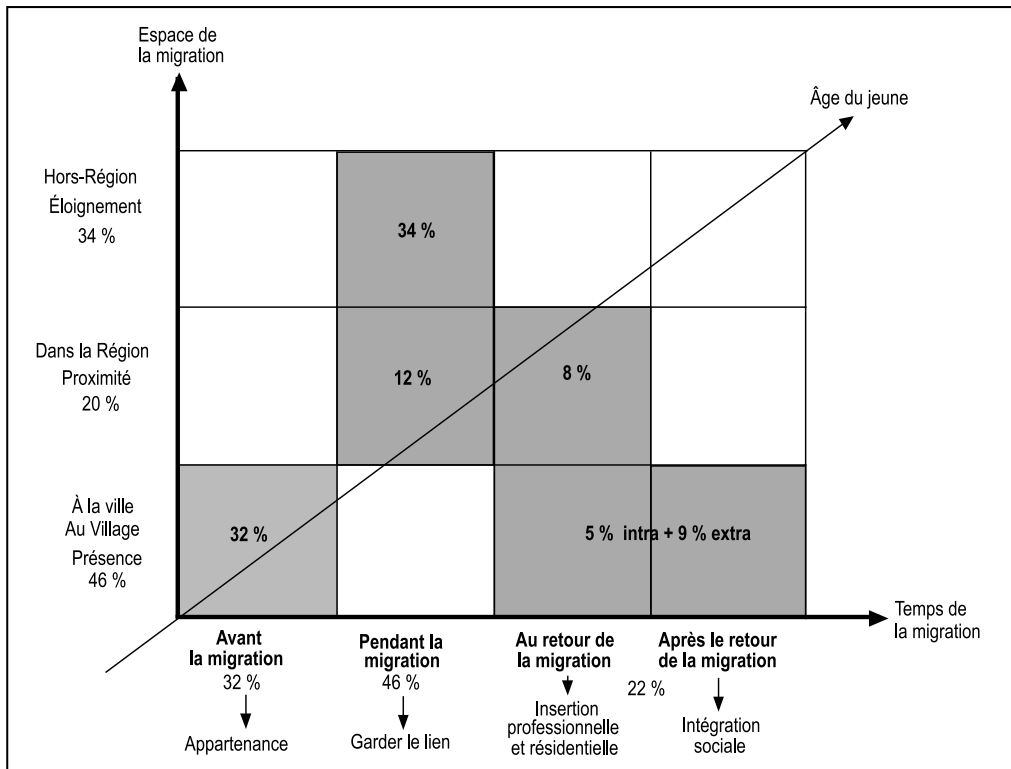
Prenons d'abord la question du temps de la migration. Celle-ci doit être comprise comme un processus, ou un cheminement, comportant plusieurs phases. Certains jeunes n'ont pas encore quitté leur milieu d'origine, plusieurs parce qu'ils le feront bientôt ou dans quelques années, d'autres, moins nombreux, parce qu'ils n'envisagent pas de le faire. On peut donc considérer ces jeunes dans une phase « avant la migration ». D'autres jeunes ont déjà quitté de façon plus ou moins définitive leur milieu d'origine. Ils sont dans la phase que nous nommerons « pendant la migration ». D'autres jeunes encore en sont au moment où ils réfléchissent à un éventuel retour. Ce moment correspond très souvent avec la fin des études supérieures. Nous nommerons cette phase « au moment du retour ». Enfin, d'autres jeunes sont à la fin du processus migratoire : ils sont revenus dans leur milieu d'origine ou à proximité².

Le processus migratoire amène les jeunes à traverser potentiellement trois milieux différents, dont le premier est celui de leur village ou de leur ville d'origine. Ils peuvent y vivre soit parce qu'ils ne l'ont pas [encore] quitté ou parce qu'ils y sont revenus. Le second type de milieu où les jeunes migrants peuvent s'établir pendant leur parcours migratoire est la région³ de leur ville ou de leur village d'origine. Enfin, il se peut également que les jeunes vivent dans une autre région que celle dans laquelle se trouve leur lieu d'origine. En d'autres mots, les jeunes peuvent se retrouver pendant leur parcours migratoire dans leur ville ou village d'origine, dans leur région d'origine ou encore hors région.

La troisième dimension dont il faut tenir compte est l'âge des jeunes migrants. En fait, les études du GRMJ (Gauthier et al. 2001) démontrent que généralement plus on avance en âge plus on est susceptible d'avoir franchi plusieurs phases du processus migratoire et d'avoir vécu à l'extérieur de son lieu d'origine et d'y être revenu. Règle générale, la première migration s'effectue vers 16 ou 17 ans, tandis que le retour vers le milieu d'origine se réalise au milieu de la vingtaine.

C'est donc en prenant en considération ces trois éléments — le temps de la migration, l'espace de la migration et l'âge de la migration — que l'on peut le mieux envisager des stratégies diverses et ciblées pour agir. En fait, en croisant ces trois éléments, plusieurs cas de figure sont possibles (voir figure 1).

Figure 1 — Champ des stratégies quant à la migration des jeunes⁴



Le premier cas de figure est celui du jeune qui n'a pas entrepris un processus migratoire. Il vit au village ou dans sa ville d'origine, la plupart du temps chez ses parents, et est relativement jeune⁵. Ils sont en fait 32 % dans cette situation. Puisqu'il est présent dans

son milieu d'origine, il faut miser sur des stratégies qui visent à développer plus spécifiquement le *sentiment d'appartenance*. Pour ce faire, des activités visant une meilleure connaissance du milieu d'origine, tant dans ses dimensions historique et géographique qu'économique et sociale, peuvent être organisées. Par exemple, dans la MRC-des-Collines-de-l'Outaouais, on organise pour les jeunes des randonnées en canots rabaskas sur les lacs et rivières de la région pendant lesquelles des spécialistes parlent de son histoire et de sa géographie. Selon ses organisateurs, cette activité débouche également sur la création de liens intergénérationnels. On peut également penser aux projets *Place aux jeunes Ados* (www.placeauxjeunes.qc.ca) qui regroupent des jeunes de cinquième secondaire pendant une fin de semaine afin de discuter avec eux des possibilités d'emploi dans la région et de les sensibiliser à d'éventuelles migrations pour fins d'études. Des activités peuvent aussi être organisées avec des jeunes dès les premières années de l'école primaire. Par exemple, dans la MRC Maria-Chapdelaine, on fait écrire à des enfants de première et de deuxième année l'histoire de leur village. Les différents textes sont ensuite reliés en un livre déposé à la bibliothèque municipale.

« Des activités peuvent aussi être organisées avec des jeunes dès les premières années de l'école primaire. »

Le deuxième cas de figure, composé de 46 % des jeunes, est celui du jeune qui a commencé son processus migratoire. Il peut ainsi vivre dans la région de son lieu d'origine (12 % des jeunes), donc à proximité relative, ou encore à l'extérieur de cette région (34 % des jeunes). Dans ce cas-ci, l'important est de veiller à *garder le lien* avec les jeunes migrants. Les activités organisées dans cette perspective doivent donc chercher à démontrer aux jeunes que leur lieu d'origine pense toujours à eux et qu'il y a une véritable place pour eux s'ils envisagent un retour. Pour ceux vivant dans la région d'origine, on peut penser que cela est plus facile puisque les retours au lieu d'origine sont plus fréquents, souvent pendant les fins de semaine. Pour les autres, vivant dans des milieux plus éloignés, cela demande sans doute des activités de plus grande envergure, telles le projet *Accros des régions* grâce auquel de l'information sur ce qui se passe en région (aux plans culturel, politique ou économique) est fournie aux jeunes migrants du Québec par l'entremise d'un site Internet et de courriels

(www.accrodesregions.qc.ca). Dans certaines régions du Québec, on inscrit même systématiquement les diplômés de cinquième secondaire à ce service. Sur un plan plus individuel, la famille d'un jeune migrant peut simplement l'abonner au journal local de façon à ce qu'il continue d'être au courant de ce qui se passe dans son lieu d'origine. Pour l'ensemble des jeunes migrants vivant dans des lieux plus ou moins éloignés de leur lieu d'origine, on peut mettre sur pied des activités estivales de retrouvailles ou encore des répertoires comprenant les coordonnées des jeunes migrants, leur établissement d'enseignement et leur domaine d'études.

Le troisième cas de figure est celui du jeune vivant à l'extérieur de la région et qui réfléchit à un retour dans son milieu d'origine. La plupart du temps, cette situation se présente vers la fin des études. Elle peut également s'appliquer à de jeunes travailleurs. Dans un cas comme dans l'autre, l'important est ici de travailler à faciliter l'*insertion professionnelle et résidentielle* du jeune dans son milieu d'origine. Il faut faciliter son retour dans la région d'origine (8 % des jeunes y reviennent), voire dans son lieu d'origine (14 % des jeunes le font, 5 % ayant simplement au départ migré dans la région et 9 % à l'extérieur de la région), au moment précis où le jeune se cherche un emploi. Dans ce but, l'un des projets les plus connus au Québec, **Place aux jeunes** (www.placeauxjeunes.qc.ca) permet à ces derniers de revenir dans leur milieu pendant trois fins de semaine pour le redécouvrir, pour tisser un réseau de contacts et pour y imaginer leur avenir. Mais le jeune qui revient dans son milieu d'origine va aussi chercher à se loger. Ayant déjà connu une situation d'indépendance vis-à-vis de la famille en regard du logement, il est peu question de revenir vivre avec les parents. Des mesures d'aide à l'accession à la propriété (réduction de taxes foncières, remise de la taxe de mutation, etc.) peuvent, dans ce cas, être envisagées. Par ailleurs, plusieurs de ces jeunes qui décident de revenir dans leur milieu d'origine partagent déjà leur vie avec un conjoint ou une conjointe que doivent également servir les mesures d'insertion professionnelle et résidentielle.

« *Place aux jeunes... permet à ces derniers de revenir dans leur milieu pendant trois fins de semaine pour le redécouvrir, pour tisser un réseau de contacts et pour y imaginer leur avenir.* »

Le dernier cas de figure touche les jeunes qui sont revenus dans leur milieu d'origine⁶. C'est celui qu'on oublie le plus fréquemment. En effet, après être parvenu à ramener les jeunes

*« ...il faut se
préoccuper aussi de
leur intégration sociale,
c'est-à-dire, leur faire
une place dans la vie
et les affaires de la
cité, ... »*

dans leur milieu d'origine, et ils sont 22 % à le faire, on fait comme si tout était terminé. Pourtant, il faut veiller à ce qu'ils y demeurent, qu'ils n'entreprennent pas une nouvelle migration à l'extérieur de la région. Pour cette raison, il faut se préoccuper aussi de leur intégration sociale, c'est-à-dire, leur faire une place dans la vie et les affaires de la cité, voire favoriser une implication et une participation sociales de ces jeunes, généralement plus âgés que les autres. Cela peut prendre la forme de places sur des conseils d'administration d'organismes ou d'entreprises ou de mise en place de formules de participation à la vie du conseil municipal (comité consultatif, conseil municipal jeune, etc.).

En définitive, lorsque nous voulons développer des stratégies d'intervention pour agir de façon positive sur la migration des jeunes, il faut d'abord prendre conscience des catégories différentes auxquelles ils se rattachent en regard tant des espaces de la migration, des temps de la migration que de leur âge. Ce n'est qu'en prenant en considération toutes ces dimensions que l'on pourra développer une stratégie globale et bien ciblée.

4. Conclusion

La migration des jeunes doit être comprise comme un phénomène normal de nos sociétés de la modernité avancée. Si pendant longtemps on a voulu freiner l'exode des jeunes en mettant en place différentes mesures de rétention, notamment par la création d'emplois, les mesures entourant la migration des jeunes sont de nos jours davantage diversifiées et visent autant la rétention et l'attraction que leur retour. De cela, il faut sans doute se réjouir. Cependant, les stratégies développées sont rarement intégrées. Elles comportent de nombreuses mesures sans beaucoup de liens les unes avec les autres. Parmi les propositions analysées ici, seule la stratégie développée au Saguenay-Lac-Saint-Jean est globale, en ce qu'elle repose sur des principes généraux et des cibles clairement identifiées.

Il nous semble qu'en prenant en considération, tout à la fois, les espaces de la migration, les temps de la migration et les âges de la migration on peut parvenir à développer des stratégies mieux intégrées pour agir positivement sur la migration des jeunes. C'est en accompagnant les jeunes dans les diverses étapes du processus migratoire, avec des actions ciblées tant en regard des lieux où ils vivent que de leur âge, que l'on peut le mieux agir et amener, en fin de compte, plusieurs jeunes à s'établir dans des milieux non métropolitains.

Bibliographie

- ATTALI, Jacques (2003). *L'homme nomade*, Paris, Fayard.
- BECK, Ulrich (1992). *Risk Society. Towards a New Modernity*, London, Thousand Oaks and New Delhi, Sage Publications.
- CASTELLS, Manuel (1998). *La société en réseaux*, Paris, Fayard.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE (2004). *Pour donner un coup de jeunesse aux régions!*, Rapport du groupe de travail sur le retour des jeunes en région, Québec, Conseil permanent de la jeunesse.
- GAGNON Marie-Julie (2004), « Génération sac à dos », *La Presse*, Cahier vacances/voyage, samedi 18 septembre 2004, 12-13. GALLAND, Olivier (1997), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin.
- GAUTHIER, Madeleine (dir.) (1997). *Pourquoi partir? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*, Québec, Presses de l'Université Laval et Les Éditions de l'IQRC
- GAUTHIER, Madeleine, Marc MOLGAT et Serge CÔTÉ (2001) *La migration des jeunes au Québec. Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, Sainte-Foy, INRS Urbanisation, Culture et Société, (Rapport de recherche) (en format pdf sur le Web : obsjeunes.qc.ca).
- GIDDENS, Anthony (1994). *Les Conséquences de la modernité*, traduit de l'anglais par Olivier Meyer, Paris, Éditions l'Harmattan.
- LA PRESSE (2004). « Qui sont les 18-24 ans? » (dossier), *La Presse*, Cahier Actuel, lundi 13 septembre 2004, 1-3.
- LEBLANC, Patrice, Madeleine GAUTHIER et David-H. MERCIER (2002). *La migration des jeunes de milieu rural*, Sainte-Foy, INRS Urbanisation, Culture et Société, (Rapport de recherche) (en format pdf sur le Web : obsjeunes.qc.ca).
- LEBLANC, Patrice et Marc MOLGAT (dir.) (2004). *La migration des jeunes. Aux frontières de l'espace et du temps*, Québec, Presses de l'Université Laval et Les Éditions de l'IQRC.
- MIGRACTION (2003). *Migraction. Une stratégie globale d'intervention visant l'atteinte d'un bilan migratoire positif*, Regroupement Action Jeunesse 02, <http://www.raj-02.qc.ca>.
- R.A. MALATEST & ASSOCIATES LTD (2002). *Jeunes des régions rurales, phase II. La migration des jeunes ruraux : Explorer la réalité derrière les mythes. Un document de travail sur les jeunes des régions rurales*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

- STATISTIQUE CANADA (2002). *Profil de la population canadienne selon la mobilité : Les Canadiens en mouvement*, Recensement de 2001 : série « analyses », No 96F0030XIF2001006 au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA (2004a). « Voyages intérieurs », *Le Quotidien*, vendredi 27 août.
- STATISTIQUE CANADA (2004b). « Voyages entre le Canada et les autres pays », *Le Quotidien*, lundi 20 septembre.
- STATISTIQUE CANADA (2004c). « Distance de navettage (km) (9), groupes d'âge (7) et sexe (3) pour la population active occupée de 15 ans et plus ayant un lieu habituel de travail, pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, recensement de 2001 — Données-échantillon (20 %) », Recensement de 2001 : No 97F0015XCB01001 au catalogue.
- URRY, John (2002a). *Mobility and proximity*, <http://perso.wanadoo.fr/ville-en-mouvement/articles.htm> (consulté le 9 mars 2004).

Notes

1. Les analyses et les réflexions qui suivent découlent des travaux réalisés par l'auteur et ses collègues du GRMJ. En 1996 et 1997, le GRMJ a mené 102 entrevues semi-dirigées avec des jeunes migrants et non migrants. En 1999, il a réalisé un sondage téléphonique auprès de plus de 5 500 jeunes québécois âgés de 20 à 34 ans. En 2002-2003, l'auteur a réalisé une étude visant à répertorier dans les différentes régions du Québec les projets ayant un impact positif sur la migration des jeunes. Pour plus d'information voir : LeBlanc et Molgat 2004, Gauthier 1997; Gauthier, Molgat et Côté 2001; LeBlanc, Gauthier et Mercier 2002. Voir aussi le numéro spécial de la revue *Recherches sociographiques* (volume XLIV, numéro 1, 2003) préparé par le GRMJ.
2. Bien entendu, cette typologie des phases de la migration des jeunes est bâtie en fonction des milieux d'origine qui souhaitent ramener des jeunes dans leur communauté.
3. Pour le Québec, il s'agit ici des régions administratives qui découpent le territoire québécois.
4. Les pourcentages renvoient aux proportions des jeunes québécois non métropolitains de 20 à 34 ans, selon les différentes dimensions présentées dans la figure. Source : sondage GRMJ, 1999.
5. On retrouve également dans ce premier cas de figure des jeunes plus âgés qui ont fait le choix de rester dans leur municipalité d'origine. Les interventions rattachées à la dernière phase du processus migratoire s'adresse aussi à eux (voir plus loin).
6. Il peut aussi s'agir de jeunes qui ont fait le choix de demeurer dans leur milieu d'origine.